



5 bandes DDFM - Diplôme des Départements Français de la Métropole.

Ce diplôme est accessible à toute station française ou étrangère possédant une licence officielle d'amateur, ainsi qu'à toute station d'écoute dans les mêmes conditions. Il a pour but de contacter ou d'écouter le maximum de départements Français de la métropole.

Pour le 5 Bandes DDFM 2 classes sont proposées.

1. En HF : 300 QSO Minimum de stations de départements différents contactées en combinant 5 bandes (80,40,20,15,10 m) ; sachant qu'un minimum de 10 QSO est obligatoire par bande.
2. En THF : 250 QSO Minimum de stations de départements différents contactés en combinant 5 bandes, à partir de 30 Mhz, sachant qu'un minimum de 5 QSO est obligatoire par bande, tous modes confondus.

Pour les stations hors métropole, une réduction de 50 QSO est accordée pour chacune des classes.

La liste officielle DDFM compte 96 Départements (dont 2A: CORSE du SUD et 2B: HAUTE CORSE). Astuce pour les stations étrangères : les numéros du département sont les deux premiers chiffres du code postal. Ex : 37074 Tours : dpt 37.

La demande peut être faite en multi bandes ou mono bande et en mode mixte ou SSB, CW, RTTY, PSK, FT8, FT4, etc. selon le plan de bandes IARU de chaque pays.

Sur demande, une mention spéciale, mode ou bande, pourra être inscrite sur le diplôme.

Plusieurs demandes de diplôme peuvent être faites pour chaque mode ou bande.

Le diplôme se présente sous la forme d'une plaque en bois de 20 x 16 cm avec impression numérique ou sous forme de fichier PDF format 21 x 29,7 envoyé par mail.

Le total des QSO des 5 bandes sera pris en compte pour établir un classement au tableau d'honneur des 5 bandes DDFM HF et THF qui sera publié une fois l'an dans Radio-REF. Sur simple demande, les extensions sont gratuites.

Il est nécessaire de présenter :

- a) Une demande établie sur formulaire (un par bande) spécifique DDFM, datée et signée, attestant le respect du règlement, avec la liste détaillée des QSO mentionnant obligatoirement : N° de département par ordre numérique, indicatif, date, bande, report, QTR, locator (THF seulement) et mode, adressée au service diplôme du REF.
- b) Ce même formulaire doit être certifié conforme par deux administrateurs d'un établissement départemental du REF, avec date, cachet, nom et signature.
- c) Pour les stations étrangères, les sociétés nationales membres de l'IARU sont habilitées à vérifier ceux-ci et à porter la mention de validité sur la liste détaillée accompagnant la demande.
 - Toutes les liaisons doivent être effectuées depuis le même département. Cette limite ne concerne pas les stations étrangères ; à condition qu'elles opèrent depuis le même pays.

- Le DDFM peut être demandé en portable pour un seul lieu.
- Le formulaire spécifique DDFM est téléchargeable ou disponible auprès du REF contre ETSA.
- Les listings informatiques sont acceptés dans la mesure où ils respectent la mise en page du formulaire précité.
- Les comptes rendus de concours ne sont pas acceptés mais les liaisons effectuées au cours de ceux-ci sont parfaitement valables.
- Les cartes QSL ne sont pas nécessaires. Les contacts soumis pour la demande pourront être assujettis à vérification par le diplôme manager.
- Aucune liaison par relais, répéteur internet ou satellite ne pourra être acceptée.
- Tout règlement du montant des frais peut se faire par chèque libellé à l'ordre du REF ou par PayPal après demande de l'envoi d'un lien de paiement.
- Le formulaire peut-être retourner par mail à : diplomes@r-e-f.org ou par courrier à l'adresse suivante : ***Réseau des Emetteurs Français 32 rue de Suède. CS 77429 37074 TOURS Cedex 2***